bandages, est transporté à la voiture d'ambulance.

La sortie du cortège n'a rien de triomphal.

(Gaulois)

De notre correspondant :

Ce matin, à 6 heures, infanterie, gendarmes et dragons escortaient MM. Godet, percepteur à Pradelles, et Vincent, commissaire spécial, se rendant à Saint-Paul-de-Tartas, canton de Pradelles.

Pour accéder à l'église, il faut traverser le cimetière dont la porte est solidement barricadée.

La population entière est là.

Les hommes, groupés dans le cimetière, chantent un cantique.

Pour arriver à l'église, la porte du cimetière est enfoncée à coups de pioche par les sapeurs.

Les dragons, sabre au clair, pénètrent dans le cimetière et chargent furieusement, frappant les manifestants à coups de sabre.

Impossible de faire évacuer le cimetière, transformé en champ de bataille.

Dans une charge, une enfant de six ans est renversée dans une citerne, d'où elle est retirée aussitôt.

La porte de l'église débarricadée par les soldats, le percepteur pénètre et fait un pseudo-inventaire.

Puis il se retire avec les autorités et les troupes.

Une vingtaine de paysans sont blessés.

Les troupes se ... pour se rendre à Prasillac et à Freycenet-la-Cuche.

L'émotion est considérable.

Ardèche. — Plusieurs gendarmes et soldats ont été blessés à Coucouron et à Issarlès. La résistance a été extrêmement violente.

La colonne d'Aubenas a abandonné son itinéraire pour se rendre à Saint-Cirgues-en-Montagne, où elle va prêter main-forte à une autre colonne.

En vue de l'expédition contre les églises des hauts plateaux de la Haute-Loire, de l'Ardèche et de la Lozère, on avait eu la monstrueuse idée d'amener un canon. La pièce d'artillerie était à Pradelles, braquée sur la porte de l'église.

De violents incidents ont marqué l'inventaire à Issarlès où les hommes du génie ont eu beaucoup de mal pour enfoncer les portes de l'église.

Plus de 500 personnes armées de bâtons et poussant des cris hostiles étaient rassemblées sur la place.

Des hommes et des femmes montés dans le clocher jetaient des pierres sur les soldats et les autorités.

Des bagarres se sont produites entre fantassins et manifestants. Quatre arrestations ont été opérées et maintenues.

A l'heure actuelle 82 inventaires sur 134 ont été faits dans l'Ardèche.

Annecy, 23 novembre, 8 h. 50. — De notre correspondant :

400 hommes de troupe parcourent la région.

Jeudi, ont été enfoncées les portes de l'église Saint-Pierre des Macchabées, aujourd'hui celles de Saint-Marcel.

Deux procès-verbaux ont été dressés à des manifestants.

Lozère. — Hier matin, à l'aube, une colonne forte de 200 hommes, fournie par le 15e et le 142e d'infanterie, un peloton du 17e dragons et une section de sapeurs du génie, sous le commandement du commandant Lejeune, du 142e, qui tient garnison à Mende, a quitté la ville pour procéder à différentes opérations d'inventaires.

Les troupes se rendaient d'abord à Chastelnouvel sur un plateau de 1 085 mètres d'altitude, dominant Rieucros, à 7 kilomètres de Mende.

Suivaient deux voitures dans lesquelles avaient pris place MM. Mollaier, commissaire de police, et Arnoult, inspecteur de l'enregistrement.

Le temps était sec et froid. Bientôt les premiers rayons du soleil dorent la crête des montagnes dont le blanc manteau de neige qui étincelle fait davantage ressortir l'aridité de ce pays déshérité, où nulle végétation ne se rencontre. La troupe chemine lentement et silencieusement.

Tout à coup, dans le lointain, éclate le son plaintif du cornet à bouquin des bergers. C'est le signal que donnent ces vedettes, au plus proche village, de l'arrivée des troupes.

L'écho de la montagne répercute le son à l'infini.

Quelques minutes s'écoulent et l'on perçoit distinctement au loin un son de cloche. C'est le tocsin répondant au signal et appelant à la défense de l'église les habitants du village.

Lorsque, à 8 h. 30, la troupe cerne l'église, on constate que les portes en sont hermétiquement closes.

Les fidèles qui s'y sont enfermés chantent en patois des cantiques. Des cris de : « Vive la liberté ! » se font entendre, et des voix d'hommes chantent le *Parce Domine*, tandis que les sapeurs du génie se mettent en devoir d'enfoncer la porte. Celle-ci ne cède que difficilement, au bout d'une demi-heure.

Mais une seconde barricade faite d'énormes poutres reliées entre elles par des cercles en fer a été solidement appliquée au mur.

Les efforts des sapeurs redoublent, cependant qu'au bruit du tocsin les bergers accourus de la montagne se groupent avec les paysans derrière les troupes, l'arme au pied.

Alors des voix de femmes se font entendre. Elles chantent des cantiques : *Sauvez, sauvez la France !*

Les hommes qui tout à l'heure accouraient de toute la vitesse de leurs jambes demeurent impassibles ; ils regardent muets et silencieux les sapeurs qui accomplissent leur œuvre.

L'accès de l'église est enfin rendu possible. Il est 9 h. 45.

Le curé, qu'entourent ses deux vicaires, proteste contre la loi de séparation réprouvée par le Pape. Nous considérons, dit-il, que tout ce qui se trouve dans l'église nous appartient. Nous subissons la force, mais nous ne voulons pas nous y soumettre.

Cette protestation qui est écrite est remise au commissaire de police. Celui-ci fait encore faire enfoncer la porte de la sacristie dont le curé a refusé de donner les clés, et l'on peut enfin procéder rapidement aux opérations de l'inventaire, le curé, ses vicaires et les fidèles s'étant rendus sous le porche de l'église.

A 10 heures, tout était terminé et les troupes s'enfonçaient plus avant dans la montagne sans que d'autres manifestations se soient produites.

Le sous-préfet de Florac, qui était parti à cheval à la tête d'une colonne légère, uniquement composée de gendarmes montés, a dû franchir une très grande distance dans un pays très accidenté et couvert de neige, pour arriver au chef-lieu de Massegros. L'autorité a éprouvé de grandes difficultés pour pénétrer dans l'église qui était solidement barricadée.

La population surexcitée a fait preuve d'une grande hostilité.

A l'intérieur de l'église des monceaux de chaises et de bancs cloués les uns aux autres avaient été disposés derrière la porte principale; l'inventaire a cependant pu être opéré.

A Nasbinals, dans l'arrondissement de Marvejols, des difficultés d'un autre genre sont venues compliquer la situation.

La route qui conduit au village situé à près de 1 300 mètres d'altitude et qui passe au-dessus de l'Aubrac n'était pas praticable pour les voitures; l'intendance a dû avoir recours au chemin de fer pour faire parvenir des vivres à la troupe; c'est par la voie ferrée qui contourne le massif de Marvejols, à Aumont, que le ravitaillement a pu s'opérer. D'Aumont, par une autre route, des voitures ont transporté les vivres que la troupe a trouvés à son arrivée à l'étape.

Il eût été difficile aux troupes de s'approvisionner dans cette région, en raison de l'état des esprits.

Finistère. — A Plouguerneau, quand arrivent les 150 hommes d'infanterie coloniale demandés, le tocsin sonne à nouveau. Le sous-préfet s'adresse au recteur, M. Talabardon.

— Votre divin Maître a recommandé de rendre à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu.

— C'est vrai, répondit l'abbé, mais en ce moment, je constate que César veut s'emparer de ce qui appartient à Dieu. Je vais essayer de calmer mes paroissiens, ajoute le curé. Nous verrons s'ils consentent à vous laisser entrer chez eux.

Il monte alors sur un calvaire et parle en breton. Tous se calment. Le curé déclare au sous-préfet que seuls les cuirassiers entreront dans la place, à l'exception des gendarmes et des coloniaux. Le sous-préfet y consent.

Quand la hache entame la porte de l'église, les figures des Bretons se contractent dans un mouvement de douloureuse colère. Instinctivement les penbas se lèvent. M. le recteur fait un signe, entonne le *Parce Domine*, que tous les Bretons chantent avec lui.

Sans la présence d'esprit du recteur, il est incontestable que les braves Bretons se seraient fait tuer sur le parvis de leur temple. Jamais, au dire d'anciens gendarmes, on ne vit pareille résistance.

Pendant que les catholiques se battaient à Plouguerneau pour la défense de leur foi outragée, les fidèles de Bohars opposaient eux aussi une résistance énergique. Un soleil resplendissant dans un ciel sans nuage a fait place au temps affreux de ces jours derniers. Vers 8 h. 1/2, lorsque M. Jérôme, commissaire central, arrive avec M. Macel, percepteur à Saint-Renan, le tocsin sonne à toute volée. La place est envahie par un grand nombre de cultivateurs, de gars bretons aux traits énergiques, à l'air d'autant plus résolu qu'ils tiennent en main de solides penbas.

M. l'abbé Mevel, recteur, se tient au milieu de ses paroissiens.

Les troupes prennent contact avec les défenseurs qui poussent des cris de : « Vive la liberté! Vive le Christ ! » M. Jérôme, très poliment, chapeau bas, s'avance vers M. le recteur, lui demande d'éviter par son autorité morale une effusion de sang ou tout au moins des bagarres regrettables. M. l'abbé Mevel, très digne, répond qu'il n'est pas partisan de la violence, mais qu'outragés dans leur foi, lui et ses paroissiens ne céderont qu'à la force. Ces paroles du prêtre sont acclamées.

Les sommations légales sont faites sans résultat. Une collision paraît inévitable. Les troupes s'avancent. Les fidèles ne bougent pas d'une semelle. Une bagarre se produit. L'abbé Bidon, vicaire à Bohars, est pris brutalement au collet, dépouillé de sa pèlerine et de sa coiffure, et conduit par la gendarmerie.

Sur la place de la mairie, il se produit un mouvement d'indicible colère parmi les fidèles. Le commissaire, se rendant compte que les choses pourraient tourner au tragique, fait relâcher le prêtre, mais les abords de l'église restent toujours inabordables.

La cavalerie entre en jeu, charge et fait place nette. Il se produit un moment de panique. Les femmes, affolées, crient, pleurent. La situation est d'une grandeur tragiquement désolante.

Cependant, voici que la porte vole en éclats sous les coups de hache des sapeurs. Dans l'église, l'agent du fisc et le commissaire se trouvent en présence de femmes en prières et chantant des cantiques.

Le départ des troupes a lieu aux cris de : « Vive la liberté! Vive l'Eglise! A bas les crocheteurs! »

A Guilers, l'opération des inventaires a été presque aussi mouvementée. Là aussi la porte a été enfoncée.

De notre correspondant :

Jeudi, inventaire à Dirinon.

A l'arrivée de la troupe, le tocsin sonne, et la foule accourt. M. Seigland, commissaire de Landerneau, expose à M. Floch, recteur, l'objet de sa mission. M. Floch répond par une énergique protestation et dit qu'il n'entrera à l'église que par force.

Les trois portes, barricadées et maçonnées, sont gardées par une population résolue.

Sur l'ordre du commissaire, les cavaliers pénètrent dans le cimetière. Nouvelle sommation, nouveau refus d'ouvrir. Les serruriers et soldats du génie attaquent les portes.

A la sacristie, une foule indignée et émue chante le *Credo*.

La hache d'un forgeron effleure le crâne de M. Seigland, heureusement préservé par son chapeau.

La porte tombée, on en rencontre une seconde, plus solide, et un mur de maçonnerie.

Les pics, les haches sont impuissants.

Les troupes abandonnent leur besogne, à la joie des habitants.

Les crocheteurs courent au grand porche.

De forts gars en défendent l'entrée.

Les cavaliers et les gendarmes sont obligés de les expulser par la force.

Les sapeurs défoncent la porte à coups de hache.

Le commissaire, le percepteur pénètrent dans le sanctuaire.

Des soldats du génie, après un travail acharné, démolissent la porte de la sacristie, protégée par de gros madriers et des barres de fer transversales.

Les agents procèdent à l'inventaire.

La comtesse de Lesguern et le trésorier de la Fabrique revendiquent les bancs d'œuvre, les vitraux, les cloches, les chaises.

Le receveur refuse de signer l'acte.

Les vaillants dirinonnais saluent le départ du cortège au milieu des huées et des sifflets.

A Guipavas l'église était barricadée.

La population a été surprise; les hommes accoururent autour du clocher; on sonna le tocsin; les femmes ne sont pas moins résolues.

A l'arrivée du cortège une défense énergique a lieu; pendant plusieurs heures le corps à corps dure entre les soldats et les habitants.

On a arrêté le maréchal qui a frappé le gendarme; il a été conduit à Landerneau puis à Brest.

L'inventaire est fait mais la foule proteste toujours.

A Trézilidé, les opérations ont été conduites par M. Marrec, l'agent du gouvernement.

Les fidèles étaient massés autour de M. Havés, recteur, de M. Guillerm, maire.

Là encore, les portes sont barricadées, le recteur refuse de les ouvrir; elles sont défoncées à coups de hache.

M. Havés, très aimé de sa population, revendique la propriété d'une grande partie du mobilier de l'église.

Les troupes et les gendarmes viennent de quitter Landerneau.

Morbihan. — *Le* gouvernement a reculé dans la Loire-Inférieure.

Il cède de même à une crainte salutaire en ce qui concerne les inventaires des églises du Morbihan.

M. Clemenceau les déclare terminés.

Or, voici ce qui s'est passé, voici la solution qu'a imaginée le gouvernement effrayé des conséquences redoutables qu'aurait pu entraîner un contact entre la troupe et les fidèles bretons, résolus à défendre leurs églises. Prenons comme exemple le cas de Sainte-Anne-d'Auray, lieu de pèlerinage si vénéré en Bretagne que c'eût été folie dangereuse que de prétendre y pénétrer par la force. Un jour, profitant de l'occasion d'un pèlerinage, un inspecteur de l'enregistrement, accompagné de deux témoins, pénétra dans la basilique avec la foule des fidèles, et, simulant un vif intérêt pour les diverses manifestations de l'art religieux, prit rapidement quelques notes sur un carnet en traversant la basilique et la sacristie. Ce fut là son inventaire, et c'est cet inventaire-là que l'on se propose de notifier, demain, aux autorités ecclésiastiques. Ce sont des notes prises sommairement par trois compères déguisés en pèlerins, jouant les dévots, qui va servir à établir l'état officiel des biens cultuels de Sainte-Anne-d'Auray.

De notre correspondant :

Vendée. — L'inventaire du petit séminaire des Sables-d'Olonne a commencé ce matin à 8 heures.

Les portes étaient barricadées, il a fallu d'abord en crocheter deux et pour cela employer 50 gendarmes et 1 compagnie d'infanterie.

Les portes ont été brisées.

On a fait l'inventaire minutieux des balais et des cruches.

On signale les brutalités de certains gendarmes repoussant et frappant les séminaristes. 5 arrestations ont été faites, mais non maintenues.

La foule nombreuse et indignée conspuant vigoureusement les crocheteurs et les gendarmes, le commissaire a fait charger la foule sans parvenir à arrêter les cris.

A 9 heures l'inventaire était terminé.

La bénédiction du Saint-Sacrement a eu lieu avec des chants émouvants dans la chapelle trop petite pour contenir la foule.

Un gendarme menaçant un séminariste a dit : — Je le tuerais s'il le fallait !

On signale aussi cette vantardise du commissaire :

— C'est moi qui ai voulu faire l'inventaire ici, dans ma circonscription.

Haute-Savoie. — De notre correspondant :

Par suite du retard inexpliqué du receveur d'enregistrement d'Evian-les-Bains, un semblant d'inventaire a eu lieu hier soir à Bernex.

Les sapeurs ont enfoncé les portes de l'église, tandis que la population entière protestait, retenue par 200 chasseurs alpins et 30 gendarmes.

A Thollon, l'inventaire a été bâclé en quelques minutes, au milieu de l'hostilité des paroissiens.

Une Compagnie de chasseurs, trois brigades de gendarmes, deux commissaires accompagnaient l'agent du fisc.

L'inventaire s'est fait sans incident à Larringes, où de nombreuses forces avaient été mobilisées en prévision de troubles.

Hier matin, dans le canton de Cruseilles, l'inventaire a été fait à Cercier.

300 soldats du 30e, le sous-préfet de Saint-Julien-en-Genevois, le procureur, le commissaire assistaient à l'opération.

La porte principale fut enfoncée.

Les inventaires sont terminés dans l'arrondissement de Bonneville, Annecy, Saint-Julien et Genevois. Reste celui de Thonon-les-Bains, qui est inachevé.

Aveyron. — Notre correspondant de Millau nous télégraphie que dans sa région les inventaires ont été faits par surprise.

Gard. — Pour les inventaires dans le Gard, on a dû briser les portes des églises d'Aubais et d'Aujargues, avec le cérémonial ordinaire.

A Saint-Martial, la porte principale de l'église était barricadée par des poutres sur lesquelles étaient placées des pierres tombales et environ 10 mètres cubes de bois.

On a dû enfoncer la porte de la sacristie; on se trouva alors en présence d'une grande quantité de soufre allumé.

L'inventaire n'a pu être fait qu'après avoir brisé les vitraux et les fenêtres pour établir les courants d'air.

Les mêmes procédés ont été employés à l'église de Notre-Dame-de-la-Rouvière.

Trois arrestations ont été opérées.

(Havas)

Loire-Inférieure. — Ordre était donné, hier soir jeudi, aux troupes de se rassembler à 4 heures du matin, en face l'usine à gaz, à Nantes.

A 6 h. 1/2, un contre-ordre est venu de la place. Le commandant des chasseurs a été convoqué pour 6 heures à la place. L'adjudant de place a reçu l'ordre de coucher au château.

Manche. — Après Saint-Maur-des-Bois et La Chapelle-Cécelin, on vient à Saint-Martin-le-Bouillant (Manche), où la résistance, en mars, fut acharnée.

10 gendarmes et environ 60 soldats du 2e de ligne sont là. Mais M. le curé, prévenu depuis deux heures, attend dans l'église fortement barricadée.

Les inventoriants essayent d'ouvrir la porte. Inutile. Enfin, l'attaque commence et, après vingt minutes d'un travail acharné, une pauvre petite porte latérale cède. Elle est littéralement réduite en miettes. L'inventaire est fait sommairement pendant que le glas sonne et annonce à tous que la liberté et la justice agonisent...

Hérault. — On nous écrit de Pomérols que la population massée devant l'église a protesté énergiquement.

Les deux portes de l'église, fortifiées par des barricades de chaises, ont résisté pendant cinq heures à la hache des cambrioleurs officiels.

Furieux de cette longue résistance les gendarmes ont arrêté dans l'église un brave homme accusé faussement d'avoir jeté une chaise à la tête d'un gendarme. Cette arrestation arbitraire a mis le comble à la colère de la partie saine de la population.

SÉNAT

Séance du vendredi 23 novembre

M. Antonin Dubost ouvre la séance à 2 h. 1/2.

M. Le Provost de Launay regrette qu'en l'absence d'un grand nombre de ses amis, on ait pu adopter hier l'augmentation des traitements par un véritable « escamotage ».

MM. de Lamarzelle, de Trevenenc et plusieurs membres de la droite. Nous nous associons à votre protestation. (Appl. à droite.)

M. Monis dépose une demande d'interpellation, adressée au ministre de la Marine, « sur le programme naval et sur les conditions imposées pour son exécution ». Elle est fixée au jeudi 29 novembre.

On aborde ensuite la discussion sur le projet portant interdiction de l'emploi du

Blanc de céruse

M. Pédebidou, rapporteur, expose d'abord l'économie du projet.

Le rapporteur explique le sens des termes techniques « impression », « retouchage », exposant en même temps les dangers de chacune de ses opérations pour les ouvriers.

Puis il développe les raisons qui ont amené la Commission à substituer le blanc de zinc au carbonate de plomb.

M. Pédebidou a fait une enquête dans les usines où se fabrique la céruse. Il loue l'installation de l'usine Expert-Bezançon, mais relève dans toutes de déplorables résultats.

Vient un historique des études et des travaux parlementaires sur cette question, puis l'opinion des hygiénistes et des savants.

— Deux des composés du plomb sont particulièrement dangereux : la céruse et l'huile de litharge. Nous demandons l'interdiction de leur emploi à l'intérieur, acheminement vers la suppression totale. Car les précautions hygiéniques qui pourraient prévenir beaucoup d'accidents sont en pratique inapplicables.

M. Gourju. — A l'encontre du rapporteur, je viens présenter et soutenir un contre-projet qui tend à la réglementation des composés du plomb, puisque la Commission a changé d'avis après s'être prononcée dans le sens de mon contre-projet. Nous ne pouvons dans ces conditions prononcer l'urgence.

Nous avons été en butte aux injonctions de la Confédération générale du travail. Injonctions inadmissibles pour notre dignité. (Appl.)

Nous sommes en présence d'une campagne désintéressée (Sourires) qui a couvert d'ignominies nos collègues, les savants et jusqu'à un très haut magistrat de la République, le plus haut. (Exclamations et appl.)

On s'est efforcé d'exercer une pression honteuse par des moyens condamnables. (Vifs appl. sur un grand nombre de bancs.)

Un ouvrier peintre me disait récemment, après quarante années de pratique : « Voyez-vous, Monsieur, dans notre métier, il ne faut pas manger de la céruse, mais il n'y a que les « saligands » qui s'empoisonnent. (Appl. et rires.)

Chambre des Députés

Séance du vendredi 23 novembre

(Matin)

Le budget de l'Agriculture

Le superbe supplément de prébende — 6 000 francs par an — que MM. nos représentants se sont attribué hier aux frais des contribuables n'a pas suffi pour les décider à quitter le coin du feu pour assister à la séance de ce matin vendredi. Ils étaient bien une quarantaine, perdus dans le désert de la salle des séances, pour parler du budget de l'Agriculture, dont ils ont adopté les 38 premiers chapitres.

Peu de choses, du reste, à relever dans ce simulacre de discussion.

Le ministre, M. Ruau, questionné, a répondu que le gouvernement reconnaissait la nécessité d'une caisse centrale de réassurance en faveur des mutuelles agricoles; il cherche la solution.

A propos d'une demande d'augmentation du crédit pour secours aux agriculteurs victimes de calamités agricoles, il s'est prononcé contre ce système, qui aboutit à donner aux sinistrés le chiffre dérisoire de 4 ou 5 % des pertes qu'ils ont éprouvées; le vrai remède, à son avis, consiste pour les agriculteurs dans l'assurance mutuelle.

Cependant, sur l'insistance de M. de Belcastel, faisant ressortir l'étendue des désastres exceptionnels de cette année, un relèvement de 25 000 francs a été voté.

Malgré les efforts de M. Réville, qui en réclamait la suppression, la bergerie nationale de Rambouillet, datant de 1781, et dont les services rendus à l'élevage ne sont pas contestés, a été maintenue.

A signaler l'adoption d'une motion invitant le gouvernement à négocier avec la Ville de Paris pour la conservation de la Galerie des Machines, et enfin d'intéressantes observations de M. de Belcastel sur l'utilité des concours agricoles et l'aide que l'Etat doit apporter en dehors des considérations politiques, aux Sociétés agricoles qui les organisent.

Séance du vendredi 23 novembre

(Soir)

Séance ouverte à 2 h. 1/2 : M. Brisson préside.

Validation d'élection

La Chambre valide sans discussion l'élection de M. de Villebois-Mareuil à Château-Gontier.

La prébende parlementaire et l'absence de scrutin

M. Binder, absent hier lorsqu'a été déposé par M. Baudou et voté sans débat le relèvement de 6000 francs de l'indemnité parlementaire, demande la parole sur la non-application de l'article 81 du règlement de la Chambre.

Cet article édicte l'obligation du vote au scrutin public pour tout vote qui entraîne une augmentation de crédit.

Certains membres de la Chambre peuvent estimer que 9 000 francs constituaient une indemnité insuffisante.

Mais il eût été plus régulier et plus loyal (Bruit à gauche) de ne pas faire venir la proposition de modification à l'improviste, au début d'une séance, sans que personne eût connaissance ni de la proposition elle-même, ni de rapport la concernant.

Les contribuables pourront trouver extraordinaire qu'on leur impose dans de telles conditions une surcharge de près de 5 millions, dont bénéficieront directement leurs représentants au Parlement.

Ma proposition que je dépose a pour objet d'empêcher la violation de l'article 81. (Très bien! à droite et sur divers bancs au centre.)

Il faut qu'en pareille circonstance, chacun prenne loyalement la responsabilité de son vote. (Appl.)

M. Brisson, plus caverneux que jamais, déclare que le scrutin public n'a pas eu lieu, en diverses circonstances, et ne doit pas avoir lieu, quand il s'agit de modifications à des lois organiques, alors même que ces modifications entraînent des suppléments de dépenses. (Vifs appl. à gauche et à l'extrême-gauche.)

M. Binder. — Je demande le renvoi de ma proposition à la Commission du règlement.

M. Brisson. — Il n'y en a pas encore. (Exclamations.)

En conséquence, la proposition est renvoyée à la Commission d'initiative parlementaire.

On peut être sûr qu'elle n'en reviendra jamais; aussi l'extrême-gauche applaudit-elle ironiquement à ce renvoi.

Les députés membres des Conseils d'administration

Le citoyen Zévaès éprouve le besoin de manifester autrement et mieux son mécontentement de la proposition Binder, et la fermeté de sa propre vertu.

Il le fait sous forme de dépôt d'une proposition édictant que le mandat parlementaire est incompatible avec les fonctions de membre du Conseil d'administration de toute Société industrielle ou financière.

Il demande l'urgence; l'extrême-gauche applaudit.

L'urgence est votée par 397 voix contre 121, et la proposition renvoyée à la Commission du suffrage universel déjà saisie d'une proposition analogue du citoyen Coutant.

Mais nous sommes aujourd'hui en veine de vertu, il n'y a que le premier pas qui coûte, et MM. Millevoye et Berry répondent au citoyen Zévaès en déposant à leur tour la proposition suivante :

« Il est interdit à tout membre de l'une ou l'autre des deux Chambres d'exercer des fonctions administratives ou judiciaires rétribuées par l'Etat. »

Cette fois, les rires changent de côté.

L'urgence est votée à mains levées, et la proposition renvoyée à la même Commission que la précédente.

Les principes ayant eu ainsi satisfaction, ce qui n'engage à rien, on revient, pour en finir sans doute, au débat sur

Les constructions navales

Le ministre de la Marine, M. Thomson, continue sa réponse aux critiques de MM. Michel et Pelletan contre les cuirassés.

Les escadres seules peuvent assurer, pendant les hostilités, le maintien de nos rapports avec le reste du monde, soit en tenant, soit en rendant la mer libre, et en permettant l'importation des vivres, des armes, des fournitures diverses nécessaires à la défense nationale.

Les événements l'ont bien prouvé en 1870-1871 : sans notre marine, jamais la France n'eût pu résister aussi longtemps. (Très bien! sur divers bancs.); aussi, en Allemagne ce sont les généraux de terre qui, avant les amiraux ont réclamé le développement de la marine.

Un autre exemple nous est venu récemment de la guerre russo-japonaise; si les Japonais s'étaient bornés à protéger leurs côtes par des flottilles de sous-marins et submersibles, l'issue de la lutte eût peut-être été toute différente. (Mouvement.)

On ne peut pas dire, d'ailleurs, que les escadres offensives soient des instruments de conquête, pas plus qu'on ne peut dire que les régiments de ligne d'un peuple pacifique soient des régiments de conquête.

Si, du reste, les nécessités de la situation nous obligent à construire des escadres, ce n'est pas à dire que personne songe à contester la très grande utilité des sous-marins et torpilleurs.

Le ministre cite, à cet égard, les avis de nombreux personnages compétents, amiraux Gervais, Fournier, Besson, Caillard, et autres membres du Conseil supérieur de la marine, des divers Comités techniques, commandants ou anciens commandants de sous-marins, torpilleurs, ingénieurs et constructeurs de ces unités, etc.

Mais, si tous proclament les grands services de ces flottilles, ils ne sont pas moins unanimes à déclarer le rôle de premier ordre auquel sont appelés les bâtiments de haut bord, et tel est bien le sens du rapport de l'amiral Fournier, si étrangement dénaturé ici.

Ce dernier exprime le vœu de voir associer à ces bâtiments de haut bord des submersibles vraiment offensifs, à grand rayon d'action.

C'est cet engin nouveau que la marine s'attache à créer, pour en faire le second du cuirassé, mais celui-ci n'a pas plus à disparaître devant les flottilles de petites unités qu'il n'a disparu, comme on le prédisait il y a vingt ans, devant la torpille.

Depuis 1899, la construction des petits submersibles et sous-marins a été poussée avec une ardeur croissante.

Nous en arrivons aujourd'hui à des submersibles de 400 tonnes, 500 tonnes et plus; mais ici nous marchons un peu à l'aventure, et il faut attendre, avant de se lancer dans l'inconnu les résultats des expériences en cours. (Très bien!)

L'orateur se félicite d'ailleurs d'avoir activé les travaux et la mise en service des bâtiments de tout ordre : il indique l'état actuel, par catégorie, de ceux qui sont en construction, et montre que, pour les petites unités, la construction est plutôt en avance sur le programme accepté par le Parlement.

Ce serait, d'ailleurs, une erreur absolue de considérer les flottilles comme plus économiques que les escadres; cela est vrai pour les frais de premier établissement de chaque sous-marin ou torpilleur en particulier; mais c'est tout le contraire de la réalité quand on compare, par exemple, aux frais d'entretien d'un cuirassé, ceux des 30 sous-marins qu'on aurait construits avec les mêmes 45 millions.

En 1902 déjà, M. Pelletan demandait l'ajournement de l'exécution d'une partie du programme de 1900 pour les cuirassés; la Chambre d'alors fut assez sage pour ne pas le suivre, et c'est grâce à l'exécution de ce programme que notre marine peut ne pas faire trop mauvaise figure vis-à-vis de celle de nos concurrents.

Cependant ce programme a subi des retards, et les circonstances si graves qui nous ont mis à deux pas de la guerre ont fait dire aux hommes compétents le danger effroyable qui résultait de ces retards portant sur onze cuirassés.

Un rapport de l'amiral Fournier a mis en évidence cette lamentable situation. (Mouvement.)

M. Jaurès. — J'admire sa fécondité d'esprit. (Appl. à l'extrême-gauche.)

M. Thomson. — Nous serions heureux, Monsieur Jaurès, en jour de danger, de recourir à la bravoure et à la science de l'amiral Fournier. (Appl. sur un grand nombre de bancs.)

Eh bien! quand on a sous les yeux de pareils témoignages, on se dit que jamais on n'assumera l'effroyable responsabilité d'entraver, par une incurie criminelle, l'œuvre de la défense nationale. (Appl. répétés.)

Pour cette œuvre, Messieurs, qui n'est point d'un jour, qui ne s'improvise pas à l'heure même de la bataille, il faut de la suite dans les idées. (Très bien!)

Je vous en prie, ne laissez pas déchirer les volontés du Parlement au gré des caprices personnels ou pour satisfaire des fantaisies individuelles. (Appl.)

Après ce discours, l'issue du débat n'est pas douteuse.

Un incident

Cela n'empêche point M. Michel de revenir répéter à la tribune une partie de son discours quelque peu grotesque de l'autre jour.

Il y ajoute la lecture d'une séance du Conseil supérieur de la marine, de laquelle il prétend tirer cette conclusion, que le ministre n'a été en cette circonstance que l'exécuteur des volontés de ce Conseil.

M. Thomson. — Je proteste et fais toutes mes réserves sur la lecture de ce document. (Appl. sur un grand nombre de bancs.)

M. Pelletan. — Vous vous êtes fait l'homme-lige du Conseil supérieur de la marine. (Très bien! à l'extrême-gauche.)

M. Thomson. — Monsieur Pelletan, vous n'avez pas à craindre qu'on lise ici le compte-rendu des séances du Conseil supérieur de la marine, parce que vous avez toujours négligé de le réunir. (Appl. répétés sur un grand nombre de bancs.)

M. Chaumet. — Il est fantastique de voir apporter des documents faussés à cette tribune! (Appl.)

M. Thomson. — On me ferait regretter d'avoir communiqué au rapporteur de la marine les procès-verbaux des séances dont il s'agit, et dont plusieurs ont été publiés dans des journaux. (Mouvements prolongés.)

M. Michel. — Je proteste que ce n'est pas moi, rapporteur de la marine, qui ait fait cette communication!

M. Thomson. — Chacun sait ce que sont ces comptes rendus, qui ne sont pas revisés et qui, pas plus que ceux d'aucune des Commissions de la Chambre, ne reproduisent les termes précis du débat.

M. Michel, quelque peu meurtri de cet incident conclut que le programme du ministre de la Marine n'aurait pour résultat que d'enrichir encore des métallurgistes et constructeurs scandaleusement riches. (Appl. à l'extrême-gauche.)

L'amiral Bienaimé applaudit au langage du ministre et déclare qu'il votera des deux mains le maintien des six cuirassés au programme des constructions.

Quant au citoyen Varenne, il apporte au nom de son parti une protestation contre la politique de « vertige, de ruine et de mort. » (Appl. à l'extrême-gauche) qui consiste à continuer indéfiniment les constructions navales, au lieu de donner aux gouvernements monarchiques, en arrêtant les armements, une leçon de prudence et de bon sens.

M. Chaumet. — M. Michel accuse le gouvernement et les partisans du maintien du programme naval de vouloir enrichir des métallurgistes et constructeurs déjà scandaleusement riches.

Riches, il faut bien qu'ils le soient pour acheter non seulement les parlementaires et les gouvernements français, mais ceux de tous les pays, puisque tous les pays exécutent les mêmes travaux. (Très bien!)

Les caricatures d'associations cultuelles

La Commission de décentralisation a entendu M. Guieysse sur sa proposition qui tend à permettre de faire la dévolution des biens aux associations cultuelles libres.

La Commission, considérant que cette proposition était en contradiction avec le vote par lequel la Chambre a approuvé, il y a quelques jours, les déclarations faites par M. Briand à la tribune, a remis, pour statuer, jusqu'après le 11 décembre prochain.

Informations du soir

CONGRÈS DE L'« ACTION LIBÉRALE »

Lyon, 23 novembre, midi 23. — (De notre correspondant) :

Le Congrès de *l'Action libérale* a entendu ce matin un rapport très complet de M. Leys sur les questions électorales.

Il a donné lieu à un échange de vues très intéressant.

Le Congrès a voté un certain nombre de vœux au sujet de la déclaration obligatoire de résidence de l'avancement de la date des opérations électorales, de l'impression de la liste électorale dans les communes de plus de 1000 habitants, de l'annulation des bulletins portant des signes extérieurs.

Le Congrès a voté la création de cabines d'isolement et le principe du vote sous enveloppe.

LE SACRE DE Mgr EYSSAUTIER

La Rochelle, 23 novembre. — Le sacre de Mgr Eyssautier, évêque de La Rochelle, aura lieu le 30 novembre en l'église cathédrale.

(Patrie)

UNE LOGE MAÇONNIQUE ENVAHIE

Aveyron. — Un incident s'est produit à Villefranche-de-Rouergue.

Après la cérémonie de réparation qui eut lieu à l'église Notre-Dame, la foule massée sur le parvis se mit à crier : « A la Loge! A la Loge! » Bientôt 3 000 personnes coururent vers la Loge maçonnique.

Les manifestants, munis de haches, firent voler en éclat les portes de l'immeuble, mais aussitôt survinrent les agents qui les dispersèrent.

Deux manifestants ont été arrêtés. Ce sont les nommés Casimir Acquier, 23 ans, et Eloi Roumiguières, 18 ans. Ils seront poursuivis sous l'inculpation de bris de clôture.

QU'EST-CE QUI SE PRÉPARE ?

De notre correspondant de Lorient :

Comme suite à ma dépêche d'hier annonçant le rappel d'office des marins fusiliers du bataillon en permission, 66 d'entre eux habitant Lorient et les environs ont été retrouvés et dirigés par le train de 5 heures ce matin sur Toulon.

On continue à rechercher les autres.

Les dix numéros par compagnie de bataillon sortant, jugés insuffisants pour recevoir le brevet, sont brevetés d'office et dirigés sur Toulon.

Nos amis défunts

M. Joseph Nicard des Rieux, avocat à la Cour d'appel, ancien bâtonnier, 62 ans, à Limoges. — M. Jules Cheval, 83 ans, à Nantes. — Mme Vve Raveux-Cuoq, au Puy. — M. Louis Lafeuille, à Ham (Somme), 65 ans, beau-frère de notre excellent collaborateur et ami M. Mollet.

FEUILLETON DU 24 NOVEMBRE 1906 — 18 —

WALTER DE LISLE

— Mon enfant, dit-il, nous avons des nouvelles inquiétantes; le Père n'est plus en sûreté chez nous, il ne faut pas le retenir. Maintenant que nous avons eu le bonheur de recevoir les sacrements, ce serait de l'égoïsme de vouloir le garder au risque de compromettre sa vie. Il compte partir demain et porter à d'autres les bienfaits de son ministère.

— Oui, seulement, je voudrais, avant de partir, bénir votre union, ajouta Walter. Je vous propose de vous marier dans la nuit de demain.

— Demain, murmura la jeune fille, c'est bien tôt.

— Vous vous connaissez depuis longtemps, dit sir Robert, nous n'avons rien à préparer, point d'invitations à faire; vous ne quitterez pas la maison paternelle; je ne vois donc rien qui s'oppose à ce que vous receviez dès demain le sacrement de mariage.

Marie donna son consentement, et toute rouge de confusion, elle alla se jeter dans les bras de sa sœur...

Le mariage eut lieu comme il avait été convenu. A minuit on s'assembla dans la chambre de Blanche. La mariée était vêtue de blanc, sa robe et son voile étaient fort simples. Une table servant d'autel se trouvait au pied du lit de la malade; deux cierges brûlaient sur cet autel; le reste de la chambre était obscur. Les deux fiancés, agenouillés devant le prêtre, reçurent sa bénédiction et, au milieu d'un grand silence, s'obligèrent par serment à rester fidèlement unis l'un à l'autre jusqu'à la mort. Puis le Saint Sacrifice fut célébré, et l'on fit disparaître immédiatement tout ce qui avait servi à la fonction sacrée. Au moment où le P. de Lisle se disposait à adresser quelques paroles d'édification à son pieux auditoire, on entendit tout à coup au dehors des coups violents et répétés. Alors Marie songea au plan qu'elle avait imaginé et se hâta de le proposer.

— C'est notre seule chance et notre seul espoir, dit sir Robert.

Le portier fut envoyé avec mission de retarder le plus possible, en parlementant, l'arrivée des hôtes si peu désirés. Quelques domestiques coururent se mettre au lit pour faire semblant de dormir, d'autres restèrent debout, pensant que l'alarme donnée expliquerait suffisamment leur présence; on cacha vite la robe blanche de Marie et on leva les planches du parquet. Le P. de Lisle sauta lestement dans la tombe vivante qui s'ouvrait devant lui.

— Etes-vous bien, mon Père? demanda Henri.

— Très bien, répondit Walter.

— Avez-vous assez de place?

— Oui, c'est comme un cercueil, mais il y a de l'air. Ne vous occupez plus de moi, je vous en prie.

Les planches furent replacées, et Henri s'en alla rejoindre son père qui se tenait dans le grand vestibule, prêt à recevoir les visiteurs qui entraient bruyamment.

— Hé! sir Robert, dit M. Parker, excusez-moi; je regrette de vous déranger à pareille heure, mais il le faut bien, puisque vous persistez à désobéir aux ordres formels de Sa Majesté.

— Nous discuterons cela ensemble, mon bon Monsieur Parker, dit sir Robert avec son calme habituel; mais permettez-moi de vous demander la cause d'une pareille invasion, en pleine nuit, chez un homme dont la fille est aussi malade que la mienne. C'est fort ennuyeux !

— Je ne dis pas le contraire, réplique l'officier. Mais puisque vous hébergez des prêtres dans votre maison, il est tout naturel que vous en subissiez les conséquences. Amenez-moi sur-le-champ l'individu en question.

— Vous êtes venu avec trois employés et quatre agents de police pour trouver un seul homme, ce serait dommage, vraiment, de faire leur besogne. Cherchez donc vous-même et dépêchez-vous.

Alors eut lieu une de ces scènes odieuses qui se répétaient chaque jour, en ces malheureux temps, chez les catholiques. La petite troupe se répandit partout dans le château, visitant toutes les chambres, ouvrant toutes les armoires, déchirant les tapisseries, et frappant les murs à coups redoublés pour découvrir les panneaux secrets. Au moment d'entrer dans la chambre de Blanche, ils furent arrêtés un instant par Henri :

— Entrez, s'il le faut, leur dit-il, mais doucement.

— C'est absolument nécessaire, repartit l'officier; les dames ont le cœur sensible; ce sont elles surtout qui cachent les rebelles.

Henri sentit le rouge lui monter au visage, mais comme toute résistance était inutile, il les laissa pénétrer. La vue de ces deux jeunes filles, qui paraissaient aussi malades l'une que l'autre, modéra un peu leur fureur. Néanmoins ils arpentèrent la chambre dans tous les sens, ouvrant les meubles, le cabinet de toilette, détournant les tapisseries et les rideaux, et enfin heurtant violemment le mur derrière lequel Walter était blotti. Chaque coup frappait au cœur les témoins de cette scène, mais les bons murs de Thuresby gardèrent le secret et ne rendirent aucun écho.

— Il n'y a rien là, dit un des hommes, du reste ce n'est pas au centre de l'habitation que nous avons chance de découvrir la cachette. Montons en haut, c'est plus près du toit que l'on fabrique d'ordinaire les terriers convenables pour cette sorte de gibier; j'en ai déjà trouvé deux ou trois dans des greniers.

La bande sinistre quitta donc la chambre de Blanche et se précipita aux étages supérieurs. Pendant quelques heures, ce fut un bruit affreux. Chaque fois qu'ils éprouvaient une déception, ils poussaient des cris confus, suivis de blasphèmes et d'imprécations.

— Je vais être obligé, sir Robert, dit M. Parker, de laisser chez vous trois de mes hommes, car mes renseignements sont trop précis pour que j'abandonne la piste. Vous cachez ici un prêtre et je vous réponds qu'il ne nous échappera pas.

— Faites comme il vous plaira, Monsieur, réplique sir Robert avec indifférence, cela m'occasionnera beaucoup d'ennuis et de dépenses; mais je m'y soumettrai. Je me contente de vous dire que vous prenez beaucoup de précautions inutiles.

Les trois employés de la justice restèrent en effet et s'acquittèrent si bien de leur mission qu'il fut impossible, durant toute la journée, de communiquer avec Walter. La santé de Blanche se ressentit de tous ces incidents; elle fut saisie par la fièvre.

Au souper, les domestiques eurent l'idée de mêler des soporifiques au vin de leurs hôtes, ce qui amena le résultat prévu; les trois hommes s'endormirent d'un profond sommeil. Vite on en profita pour lever les planches, et Henri, s'agenouillant, appela Walter à voix basse.

— Je me trouve très bien, répondit galement le prisonnier; j'ai de l'air, peu de lumière, mais heureusement je sais mon bréviaire par cœur.

— Voici un peu de nourriture.

— Merci ! j'en ai besoin, dit-il en recevant le panier qu'on lui faisait parvenir au moyen d'une corde.

Il demanda ensuite des nouvelles de tout le monde, surtout de Blanche.

— Je vous bénis tous, ajouta-t-il, et je prie Dieu de vous consoler ! Il est peut-être prudent de refermer mon tombeau et de rentrer dans le silence.

Cet état de choses dura plusieurs jours. On ne pouvait communiquer que la nuit avec le pauvre captif; mais quand on vit que les hommes dormaient si tranquillement, on résolut de le faire évader, et l'on y parvint sans beaucoup de peine.

Le P. de Lisle quitta sa cachette, bénit de nouveau ses généreux amis, et s'éloigna du château sous la conduite d'Arthur Leslie.

V

LA COMTESSE DANS SON BOUDOIR

Londres offrait à Walter un asile plus sûr que les châteaux isolés ou les petites villes du comté d'Essex. Il avait chance d'y passer inaperçu ou de pouvoir se réclamer, au besoin, de sa parenté avec les Beauville. De plus, et cette considération primait tout, il se rapprochait d'une âme qui lui était particulièrement chère et qu'il voulait sauver à tout prix; c'est donc à Londres qu'il vint se réfugier.

La maison de lord Beauville était une des plus belles du Strand, tant par son architecture que par la richesse et la magnificence des meubles. Elle avait vue sur la Tamise dont elle n'était séparée que par un immense jardin. La fortune du comte, son rang à la cour, ses nombreuses relations, attiraient chez lui une foule élégante de grands seigneurs et de grandes dames, et l'obligeaient à donner des fêtes qui étaient fort recherchées; mais ni ces fêtes, ni ce luxe, ni cette vie mouvementée ne parvenaient à sauver la comtesse du chagrin qui la minait. A la vérité, elle se tenait le plus possible à l'écart, elle ne faisait guère que paraître au salon et saisissait le premier prétexte venu pour s'éloigner. C'était pour elle un besoin d'être seule; elle s'enfermait dans un appartement qu'on appelait son boudoir, et qu'elle avait transformé en cabinet de travail, et là, pendant des heures, elle s'adonnait à l'étude au milieu d'une quantité de livres et de manuscrits. Dans ce commerce littéraire avec ses auteurs favoris, elle trouvait un délassement, une distraction, l'oubli momentané de ses peines.

Un jour qu'elle s'était longtemps fatiguée à déchiffrer un vieux parchemin, sa fidèle servante, Rachel, vint lui dire qu'un étranger demandait à lui parler.

— Qui est-ce? demanda-t-elle vivement.

(A suivre.)

W. Fitz Gérald.

(Droits de traduction et de reproduction réservés.)